



VALLOUISE-PELVOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Le 9 juillet 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie
- Salle Marcel Regout sous la présidence de Gaelle
MOREAU, suivant convocation transmise le vendredi 3
juillet 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ALPHAND Thierry, ALTOBELLI Jacques, BARONNAT Bernard, BECKER Eric, CHERFILS Jacqueline, CLERET DE LANGAVANT Maixent, COQUILLAT Catherine, FISCHER Maryline, KIRKYACHARIAN Luc, LIMARE Camille, MOREAU Gaelle, MOUTIER Gerard, PIRON Silène, TURPIN-HUTTER Anne, VIESSANT Celine

Excusé ayant donné procuration : ADISSON Frank à MOREAU Gaelle, BALCET Fanny à FISCHER Maryline, BROUMAULT Olivier à MOUTIER Gerard, QUANTIN Lauriane à BECKER Eric

Secrétaire de séance : FISCHER Maryline

2026-061 - TARIF POUR L'ACCÈS AUX INSTALLATIONS ET AUX SERVICES DU SITE NORDIQUE DE VALLOUISE-PELVOUX

Les tarifs de la redevance applicable aux usagers du domaine nordique de Vallouise-Pelvoux pour la saison 2026-2027, sur la base des propositions tarifaires émises par les associations Nordic Alpes du Sud et Nordic En Vallouise, sont les suivants :

	Pass 3H	12,00 €
	Pass Journée Adulte	14,00 €
	Pass Journée Jeune	7,00 €
	Pass journée Tribu (2+2)	35,00 €
	Pass 2 jours Adulte	24,00 €
	Pass 3 jours Adulte	36,00 €
	Semaine Adulte (7jours)	77,00 €
	Semaine Jeune (7jours)	48,00 €
	Semaine 2 Adultes (7jours)	70,00 €

	Semaine 2 Jeunes (7jours)	42,00 €
	Pass Semaine Tribu (2+2)	200,00 €
Primeur	Pass Saison NADS Adulte	143,00 €
En Saison		205,00 €
Primeur	Pass Saison NADS Jeune	72,00 €
En Saison		87,00 €
Primeur	Pass Saison National Adulte	214,00 €
En Saison		255,00 €
Primeur	Pass Saison National Jeune	79,00 €
En Saison		94,00 €
Primeur	Pass Saison Domaine Adulte	77,00 €
En Saison		115,00 €
Primeur	Pass Saison Domaine Jeune	25,00 €
En Saison		

Tarif pour personnes handicapées : Il est égal à celui des valides (gratuité pour 2 accompagnants)

Bénéficient d'un tarif préférentiel :

- Les clubs de ski du comité Alpes Provence dans le cadre des accords prévus avec Nordic Alpes du Sud (15 € la saison) ;
- Les structures médico-sociales conventionnées avec Nordic Alpes du Sud.

Sont exonérés de la redevance :

- Les enfants de moins de 5 ans (pas de titre spécifique) ;
- Les enfants de moins de 16 ans scolarisés dans le département pratiquant le ski de fond dans le temps scolaire, ainsi que leurs encadrants (pas de titre spécifique) ;
- Les accompagnants (2 au maximum) d'une personne handicapée à condition que celle-ci soit titulaire d'une carte d'invalidité attestant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 % (pas de titre spécifique) ;
- Les personnes de plus de 79 ans sur le domaine de Nordic en Vallouise (journée ou saison) ;
- Les personnels des secours en montagne CRS, PGHM, pompiers dans le cadre de leurs entraînements ;
- Les personnels de la gendarmerie DAG, PSIG, CVM, BMB dans le cadre de leurs entraînements ;
- Le personnel sous contrat des stations de Vallouise - Pelvoux et Puy Saint Vincent, dans le cadre des conventions de secours sur pistes entre les domaines skiables alpins et nordiques ;
- Les titulaires de forfaits ouvrant droit à l'application des tarifs et conditions édités par Nordic Alpes Du Sud et Nordic France ;

- Les titulaires d'un forfait sur le domaine nordique de Puy-St-Vincent, au titre de la réciprocité des forfaits.

Vu la Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne et notamment ses articles 81 à 84 ;

Vu l'article L 2333-81 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Adopte les tarifs de la redevance ski de fond, tels qu'exposés ci-dessus.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 9 juillet 2026

La présidence de séance,
Gaelle MOREAU

Le secrétariat de séance,
Maryline FISCHER